

Arrêté de décision

Réunion N°7 - Groupe de travail régional ASNC

3 juillet 2008 – Agence de l'Eau RM&C – Lyon (69)

Présents : Laëtitia BACOT, GRAIE – Charlotte BAZIN, *Communauté de Communes du Tournonais* – Elodie BRELOT, GRAIE – Michel-Maxime BURRI, SESAME – Etienne CHOLIN, *Chambéry Métropole* – Thomas CORSET, DDAF 69 – Isabelle DERISOUD, SIA de la Haute Vallée du Garon – Karine FOREST, *Région Rhône-Alpes* – Eric GUERIN, *Communauté de Communes du Canton de Rumilly* – Laure HAILLET DE LONGPRE, *Conseil Général de l'Ardèche* – Arthur IWEMA, Agence de l'Eau RM&C – Sébastien LAVIGNE, SIVO de la Vallée de l'Ondaine – Sylvette LEANDRI, *Communauté d'Agglomération Pays d'Aix-en-Provence* – Laurence LOUIS, *Conseil général de Haute Savoie* – Sylvain LOUVETON, *Conseil général de Savoie* – Christelle MARTIN, SESAME – Mélanie MONTEL, *Communauté de Communes Chalaronne Centre* – Luc PATOIS, *Syndicat Intercommunal de Bellecombe* – Natacha PORTIER, *Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle* – Karine VALIN, GRAIE – Raphaël YOUSOUFIAN, *Conseil général du Rhône*

ORDRE DU JOUR :

- Actualité réglementaire
- Enquête sur la mise en place des SPANC et base de données
- Fiches filières
- Primes et subventions pour l'ANC : stratégies de l'Agence de l'Eau et de la Région Rhône-Alpes
- Préparation du séminaire régional du 20 novembre 08
- Les caractéristiques des sables

1. Actualité réglementaire

a) Projets d'Arrêtés relatifs aux prescriptions techniques et à la mission de contrôle des installations d'ANC

Rappel : le MEDAD a consulté le groupe depuis mars 2007 sur plusieurs projets d'arrêté :

- ✓ les prescriptions techniques ANC recevant une charge brute inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO ;
- ✓ les modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Plusieurs séries de remarques et commentaires de la part du réseau lui ont été remis en mars, mai 2007, octobre 2007, février 2008, juin 2008.

Le groupe de travail a été invité à participer au groupe de travail ministériel. Suite à la dernière réunion du groupe deux réunions ont été organisées :

- ✓ réunion sur l'arrêté prescription techniques le 28 mars où Luc PATOIS représentait le groupe de travail : il s'agissait de la dernière réunion pour cet arrêté et tous les articles n'ont pu être discutés. Suite à la réunion les points litigieux ont été tranchés par la Direction de l'eau et de la santé du Ministère. La dernière version de l'arrêté ne nous a pas été communiquée.
- ✓ réunion sur l'arrêté contrôle le 8 avril 2008 où Laure HAILLET DE LONGPRE représentait le groupe : il s'agissait également de la dernière réunion de concertation sur cet arrêté, les discussions ont portées principalement sur la forme et non sur le fond. La dernière version de l'arrêté ne nous a pas été communiquée.

Raphaël YOUSOUFIAN informe le groupe qu'il semblerait que les deux textes soient validés par Bruxelles. Leurs sorties en France devraient s'effectuer durant l'été.

Afin de valider cette information, le Graie recontactera Jessica LAMBERT, notre contact au ministère.

b) Commission de travail sur les questions d'ANC et Urbanisme

Aucun retour particulier ne nous a été fait suite à la contribution du groupe de travail.

Pour information, un article a été publié dans le magazine Spanc Info n°5 de juin 2008 (p.10 à 12) intitulé "Les notaires défendent le droit de veto des Spanc".

Cet article précise que lors du 104^{ème} congrès des notaires de France, du 4 au 7 mai 2008, les notaires ont relayé les critiques des Spanc sur « la déconnexion entre le permis de construire et l'avis du Spanc sur le projet d'ANC neuf ».

Ils ne souhaitent pas la disparition de l'avis préalable des Spancs pour les PC et demandent une modification de l'article R111-10 du code urbanisme afin que celui-ci soit applicable en toutes circonstances. En effet cet article précise pour l'instant les caractéristiques techniques que doivent respecter les installations d'ANC uniquement pour les collectivités non dotées d'un PLU ou d'un document d'urbanisme

2. Enquête sur la mise en place des SPANC en Rhône-Alpes et base de données

Rappel : À l'occasion de la conférence régionale du 15 novembre 2007, le GRAIE en appui sur les membres du groupe a lancé une enquête sur la mise en place des Spancs sur la Région.

Les résultats de l'enquête ont été présentés lors de la journée et sont accessibles sur le site internet du GRAIE.

Afin de capitaliser ces résultats et constituer un réel outil de suivi de la mise en place des Spancs, le GRAIE a amélioré et automatisé la base de données constituée pour cette enquête :

Cet outil a été transmis début 2008 au SATAA de la région, aux contacts régionaux (pour les départements ne disposant pas de SATAA), à l'Agence de l'Eau RM&C et à la Région Rhône Alpes afin de :

1 – CORRIGER ET COMPLETER LA BASE POUR UNE SITUATION DECEMBRE 2007 VALIDEE.

2 – HOMOGENEISER LE FORMAT DE DONNEES AU NIVEAU REGIONAL

Objectif : Que l'ensemble des départements de la région Rhône-Alpes travaille avec une base de données relativement formatée, permettant de réaliser assez facilement un état des lieux annuel : situation et évolution par département, comparaisons entre départements et vision d'ensemble sur la région.

3 – CONSTITUER UN REEL OBSERVATOIRE REGIONAL DES SPANCS

Les départements 07, 74, 69, 73 et 26 ont transmis leurs données 2007.

Afin de colmater les données manquantes une relance sera faite durant l'été auprès des départements de l'Ain, de l'Isère et de la Loire.

Lors de la dernière réunion, il avait été proposé de réinterroger les contacts départementaux avant le séminaire régional de novembre.

Après discussion au sein du groupe, cette nouvelle interrogation semble un peu précoce. Il a été décidé d'actualiser la base de données (avec les données 2008) en fin d'année 2008.

Point particulier :

Thomas Corset et Raphaël YOUSOUFIAN rappellent qu'un rapport "Assainissement" comprenant l'ANC doit être produit par toute commune ou groupement intercommunal. Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport.

Ils semblent donc intéressant de vérifier que les indicateurs demandés figurent bien au sein de notre base.

Thomas CORSET – DDAF 69 propose de nous présenter quelques informations sur ce thème à l'occasion de la prochaine réunion

Autre information, Laëtitia BACOT signale également au groupe que l'ONEMA en collaboration avec le Cemagref et OBIPIA réfléchissent actuellement à la mise en place d'une base de données nationale sur "combien y il a-t-il de Spanc en France ? combien de communes sont couvertes? Quel est le périmètre des compétences ?" (Cf. Article au sein du magazine Spanc Info n°5, juin 2008, "L'ONEMA veut savoir qui fait quoi" p.13)

Afin de faire part de la base régionale constituée par notre groupe de travail, il a été décidé de rédiger un courrier à son attention afin de présenter la démarche du groupe de travail et la réalisation de la base de données sur la mise en place des Spanc en Rhône-Alpes.

3. Les filières de l'ANC

RAPPEL : lors de la dernière réunion, il avait été décidé de dresser un inventaire des différentes techniques existantes afin de formaliser un tableau comparatif des filières disponibles sur le marché. Cet inventaire aurait principalement une vocation interne au groupe. Pour les filières particulières une fiche plus détaillée (2 pages maximum) pourrait compléter le tableau comparatif.

Suite à la dernière réunion, afin de faciliter les échanges de documents et la rédaction de ces fiches, un **Espace réservé** au groupe de travail a été créé sur le site du Graie (mode d'accès ci-dessous) ; vous trouverez sur cette page l'ensemble des documents de travail et des références transmises ainsi que le planning des réunions.

12 fiches ont été établies par les différents pilotes identifiés lors de la réunion de Mars. Chacune des fiches est présentée et discutée.

Après discussion :

- la trame des fiches types par filière a été améliorée et des rubriques ont été ajoutées (retours d'expérience, dysfonctionnements rencontrés et solutions) ;
- la structure du tableau comparatif est validée.

Contributions attendues

Afin de poursuivre la rédaction de ces fiches et du tableau comparatif, il est proposé à chacun des pilotes de transmettre au GRAIE **pour le 1^{er} septembre** :

- **La/les fiche(s) version 2 ;**
- **le tableau récapitulatif complété.**

► Nouvelle fiche "type" et tableau récapitulatif en annexe 1 et disponible également en téléchargement sur l'espace réservé au groupe de travail

Détail :

FICHE N°	Filière	Auteur	A compléter A mettre en forme
1	Tranchée d'épandage	Etienne CHOLIN	* Fiche filière à créer (en format Word) * tableau excel récap à compléter
2	Filtre à sable vertical drainé/drainé étanche	Nicolas BOUEDEC	* Filières drainée et drainée étanche = 1 seule fiche "Filtre à Sable"(la question de l'étanchéité devient un paragraphe) * Nouvelles rubrique à compléter * Tableau excel récap à remplir
3	Filtre à sable vertical non drainé	Nicolas BOUEDEC	* Nouvelles rubrique à compléter * Tableau excel récap à remplir
4	Lit filtrant à massif de zéolithe	Sylvain LOUVETON	* Fiche filière à compléter (avantages, inconvénients, nouvelles rubriques) * Tableau excel récap à remplir
5	Tertre		
6	Lit planté de roseaux	Laure HAILLET DE LONGPRE	* Fiche filière : nouvelles rubriques à compléter

			* Tableau excel récap à remplir
7	Lit planté de bambous	Laure HAILLET DE LONGPRE	* fiche filière à créer * Tableau excel récap à remplir
8	Lit planté fleuri (filière expérimentale)	Raphaël YOUSOUFIAN	* Fiche filière à modifier : rendre plus neutre Nouvelles rubriques à renseigner * Tableau excel récap à remplir
9	Filière de traitement compacte (Septodiffuseur et Eco Diffuseur)	Eric GUERIN	* Fiche filière : nouvelles rubriques à renseigner Essayer de faire une fiche "neutre" si possible sans les marques * Tableau excel récap à remplir
10	Microstation à boues activées ou lit bactérien ou culture fixée	Laurence LOUIS	* Nouvelle fiche à créer * Tableau excel récap à remplir
11	Toilettes sèches (à litière biomaitrisée ou à séparation)	Laurence LOUIS	* Une seule fiche à partir des 3 existantes (toilette sèches à litière biom. et à séparation, phytoépuration des eaux grises) Nouvelles rubriques à renseigner * Tableau excel récap à remplir
12	Filtre à tourbe		
13	Filtre coco (remplace le filtre à tourbe)	Laurence LOUIS	* Créer une fiche filière plus neutre (sans la marque) Nouvelles rubriques à renseigner * Tableau excel récap à remplir
14	Lagunage naturel	Natacha PORTIER	* Mettre en forme la fiche filière * Tableau excel récap à remplir

Rq 1: la filière filtre à tourbe ne nécessite pas de fiche détaillée (technique peu adaptée), mais une colonne sera créée sur cette technique au sein du tableau comparatif

Rq2 : Il a été décidé de se concentrer dans un premier temps sur l'établissement des fiches filières, nous travaillerons sur les fiches compétences ultérieurement.

4. Primes et subventions pour l'ANC : stratégies de l'Agence de l'Eau RM&C et de la Région Rhône-Alpes

Arthur IWEMA, de la Direction des Interventions Sectorielles de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, a présenté la stratégie de l'Agence en matière d'ANC (cf. powerpoint en annexe 2).

Il a précisé que l'ANC est aidé au sein du 9^{ème} programme (2008/2012), mais qu'il ne s'agit pas d'une thématique prioritaire, contrairement à l'application de la directive ERU compte tenu de son caractère d'urgence vis-à-vis de l'UE.

L'objectif de l'Agence est de favoriser le maintien de l'ANC là où il est pertinent.

Trois domaines d'aides sont proposés :

- L'aide à la réhabilitation d'installations défectueuses (aide à l'animation, aides relatives aux études à la parcelle, aide aux travaux) ;
- Le soutien au fonctionnement des SPANC ;
- Le soutien aux structures d'assistance technique aux collectivités des Départements (SATAA).

Budget d'environ 6 M€ / an. Concernant l'année 2008, le budget est actuellement utilisé pour aider une vingtaine d'opérations. Un bilan et une révision du programme sont envisagés fin 2009.

Ces critères soulèvent de nombreuses questions au sein du groupe notamment sur l'aide à la réhabilitation.

Plusieurs points sont éclaircis en réunion :

- La prise de compétence "Réhabilitation" par la collectivité conditionne le versement de l'aide Agence
- Remboursement des aides : l'Agence accorde une aide à la réalisation des études à la parcelle. Cette aide n'est pas conditionnée à la réalisation des travaux.
- L'aide relative aux travaux n'est versée que pour des travaux effectués par un prestataire ; donc lorsqu'un particulier effectue lui-même ses travaux de réhabilitation, pas de versement d'aide sur l'achat du matériel
- Les 250€ d'aide par réhabilitation pour l'animation ne sont pas rétroactifs et ne constituent pas une aide au montage du dossier de subvention
- La réhabilitation d'une installation grâce à l'installation d'une filière innovante, peut être financée par l'Agence ; celle-ci engage la responsabilité du Spanc. Le Spanc est le garant technique de cette installation.

Cependant, afin de définir clairement la position de l'Agence sur cette thématique, après échanges et discussion et face à l'étendue des questions, il a été proposé de réunir au sein du groupe les principales questions en suspens, auxquelles Arthur IWEMA et Lysanne BOUR proposent de répondre pour la prochaine réunion.

Karine FOREST, de la Région Rhône-Alpes, a également présenté la stratégie de la Région (cf. powerpoint en annexe 3).

Le principal critère d'éligibilité concerne les procédures contractuelles pluriannuelles ; pour prétendre aux aides de la Région, le Spanc doit se trouver sur le territoire :

- d'un pré-SAGE ;
- d'un contrat de rivière ;
- d'un contrat d'objectif après un contrat de rivière ou après l'approbation d'un SAGE.

La Région aide :

- la mise en place des Spanc, en soutenant l'emploi ;
- la réhabilitation, sous maîtrise d'ouvrage publique ;
- les investissements collectifs pour l'accueil et le traitement des matières de vidange, sous maîtrise d'ouvrage publique.

Précision : La maîtrise d'ouvrage publique en matière de réhabilitation ne signifie pas pour la Région que la collectivité soit propriétaire des installations.

Karine FOREST, de la Région Rhône-Alpes, a également présenté la stratégie de la Région (cf. powerpoint en annexe 3).

Le principal critère d'éligibilité concerne les procédures contractuelles pluriannuelles ; pour prétendre aux aides de la Région, le Spanc doit se trouver sur le territoire :

- d'un pré-SAGE ;
- d'un contrat de rivière ;
- d'un contrat d'objectif après un contrat de rivière ou après l'approbation d'un SAGE.

La Région aide :

- la mise en place des Spanc, en soutenant l'emploi ;
- la réhabilitation, sous maîtrise d'ouvrage publique ;
- les investissements collectifs pour l'accueil et le traitement des matières de vidange, sous maîtrise d'ouvrage publique.

Précision : La maîtrise d'ouvrage publique en matière de réhabilitation ne signifie pas pour la Région que la collectivité soit propriétaire des installations.

5. Séminaire régional

Pour l'année 2008, le séminaire régional sera organisé le 20 novembre à Régnier (74).

Public attendu : 100 personnes.

Objectifs :

- restitution des travaux du groupe de travail
- état des lieux régional
- apport d'informations et de retours d'expériences

La réunion arrivant à son terme le programme de la journée est très rapidement abordé. Afin d'établir durant l'été un programme de la journée, un comité de programme est constitué parmi les membres du groupe de travail :

- Laurence LOUIS - CG 74
- Natacha PORTIER - Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle
- Luc PATOIS - Syndicat Intercommunal de Bellecombe
- Alexandra DUMOULIN, SIAPA

Laëtitia BACOT les contactera par email afin de bâtir un programme de journée plus détaillé.

Programme : Plusieurs pistes d'intervention ont été évoquées :

- Travaux du groupe / état des lieux
- La réglementation : nouveaux arrêtés
Jessica LAMBERT, MEEDAT *
- Modalités d'intervention des différents partenaires en Rhône Alpes
- Les nouvelles compétences – retours d'expérience :
Entretien – Gestion Courante – La roannaise *
Retours d'expérience de collectivités ayant pris la compétence réhabilitation
- Les schémas départementaux d'élimination des matières de vidange
Départements 42, 69, 74, 07
- Le traitement des matières de vidanges : dépotage et filières décentralisées de traitement et/ou utilisation des bordereaux de suivi des sous produits liquides de l'assainissement sur Rhône Alpes
- Présentation des travaux de recherche de JP CANLER notamment étude menée pour l'Agence de l'eau sur la limitation des MDV*
- Le traitement des sables de l'ANC : exposés sur les recherches en cours au Cemagref, INSA LGCIE

► Le séminaire régional de l'année 2009 devrait probablement être organisé au 1^{er} semestre afin de décaler cet événement de celui également organisé par le Réseau IDEAL en fin d'année

6. Les caractéristiques des sables

RAPPEL : A l'occasion de la réunion précédente du groupe de travail , la question de la qualité des sables et de leurs caractéristiques pour un meilleur rendement épuratoire a été soulevée au sein du groupe de travail. Karine VALIN a contacté Alain LIENARD du Cemagref de Lyon afin de l'interroger sur la thématique.

A sa connaissance, aucune recherche ne porte actuellement sur ce point précis. Le Cemagref a déjà effectué des travaux sur les sables mais pas spécifiquement pour l'ANC. Il nous a transmis un article rédigé en 2000 sur le choix de sable pour les lits d'infiltration-percolation, Alain Liénard, Hichame Guellaf, Catherine Boutin, 2000, Ingénieries, n° spécial Assainissement – Traitement des eaux, 8p. (article disponible sur l'espace réservé du groupe)

Sa réponse mail précisait également les caractéristiques des sables actuellement recommandées par son équipe (cf. extrait du mail ci-dessous) :

« La teneur en fines (<80µm) est particulièrement importante, elle doit être <=3% en masse et avoir été déterminée par voie humide (sinon ces fines restent collées aux grains).

Comme il n'est pas aisé de faire toute la granulométrie par voie humide, je recommande la procédure suivante :

- *Peser le tamis de maille 80µm propre (en veillant à ôter les joints inter-tamis, si nécessaire).*
- *Verser dans ce tamis environ 500 g de sable et faire sécher l'ensemble en étuve à 105°C pendant 24h , puis après refroidissement, peser précisément (une balance dont la précision est à 1g près est suffisante) l'ensemble tamis + sable.*
- *Laver consciencieusement cet échantillon sous le robinet, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fines qui s'échappent.*
- *Remettre le tamis et le sable lavé à l'étuve pendant 24h, puis repeser après refroidissement.*
- *On peut établir le poids exact de sable avant et après tamisage sous l'eau et ainsi connaître la quantité de fines qui est partie et la ramener en % par rapport au sable d'origine.*

Si la valeur obtenue est > 3% le sable n'est pas correct.

Pour l'instant, nous recommandons l'utilisation de sables roulés. Le sable concassé a une forme plus anguleuse qui retient mieux l'eau par capillarité. De ce fait, la colonisation par la biomasse épuratoire est plus facile et plus rapide. Nous ne savons pas encore si cela représente un risque à terme et ce sera difficile

d'établir l'influence de la forme car un sable roulé n'est pas une sphère parfaite et les formes anguleuses des sables concassés sont très variées. Donc difficile d'établir un classement. »

Enfin, Alain LIENARD nous a également précisé qu'il entamait actuellement des travaux sur l'incidence de la géogrille placée à la base du massif de sable (cf. DTU 64.1).

Afin de compléter ces informations et de bénéficier de son expertise, le GRAIE proposera à Alain LIENARD de participer à la prochaine réunion du groupe.

7. Calendrier 2008

Lundi 1^{er} septembre 2008 : date limite de retour des contributions "filiales" au GRAIE

- Fiches de présentation des filières ANC
- Tableau récapitulatif par filière

Mardi 9 septembre 2008 de 9h30 à 17h00 : Réunion du groupe de travail

Accueil au Conseil Régional Rhône-Alpes – Charbonnières-les-Bains (69)

Jeudi 20 novembre 2008 de 9h30 à 17h30 : Séminaire régional sur l'Assainissement non Collectif

Retours d'expériences et réglementation - Régnier (74)

Annexe 1

Nouvelle version de la fiche type filière
Rubriques du tableau récapitulatif

*Ensemble des documents types version Word et Excel
à compléter sont disponibles en téléchargement
sur l'espace réservé au groupe de travail*

FICHE FILIERE N°XX

2 pages MAXIMUM

A. Description de la filière

Préciser notamment :

- Principe de fonctionnement
- Autorisation de rejet nécessaire (OUI/NON)
- Dimensionnement (en Eq.Ha)
- Rendement épuratoire

B. Caractère réglementaire ou non de cette filière

Préciser si cette filière est :

- Réglementaire
- Non réglementaire mais utilisable en prétraitement
- Non-réglementaire

Dans le cas de filière non réglementaire préciser la référence à un avis technique du CSTB s'il existe

C. Aspects techniques :

Préciser notamment :

- Contexte d'installation
 - Surface nécessaire au dispositif
 - Electricité
 - Perte de charge (pente minimum nécessaire)
 - Adaptabilité aux variations de charge (hydraulique/organique)
 - Rusticité (besoin de surveillance du fonctionnement et entretien)
- Entretien (maintenance, exploitation)
- Durée de vie
- Le suivi des performances de la filière

D. Aspects financiers

Préciser notamment :

- Coûts d'investissement HT (coût total de la filière : dispositif, pose, terrassement)
- Coûts de fonctionnement (électricité, maintenance, contrat d'entretien)
- Coûts d'entretien (vidange)

E. Retours d'expérience

Exemples d'installation / illustration

Exemples Dysfonctionnements rencontrés et solutions pour y remédier

Conseils pratiques

Principal Atout	Principal Inconvénient

		Filères XX	Filères XX
Description	Principe de fonctionnement		
	Filière Experimentale (oui/non)		
	Autorisation de Rejet (oui/non)		
	Dimensionnement		
	Rendement épuratoire		
Caractère réglementaire	Réglementaire (oui/non)		
	Non réglementaire mais utilisable en prétraitement (oui/non)		
	Non-réglementaire (oui/non)		
	Avis technique (reference/date)		
Aspects techniques	Surface globale nécessaire		
	Perte de charge		
	Electricité		
	Entretien (maintenance, exploitation)		
	Adaptabilité aux variations de charge (hydraulique/organique)		
	Rusticité (fonction du besoin de surveillance du fonctionnement et de l'entretien)		
	Durée de vie		
Aspects financiers	Coût investissement HT (total filière : pose, dispositif, terrassement...)		
	Coût de fonctionnement TTC (électricité, maintenance, contrat d'entretien)		
	Coût d'entretien (vidange)		
	Coût du contrôle (SPANC)		
Principal Atout			
Principale limite			
Référence Fiche Filière N°			

Annexe 2

Présentation powerpoint de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse

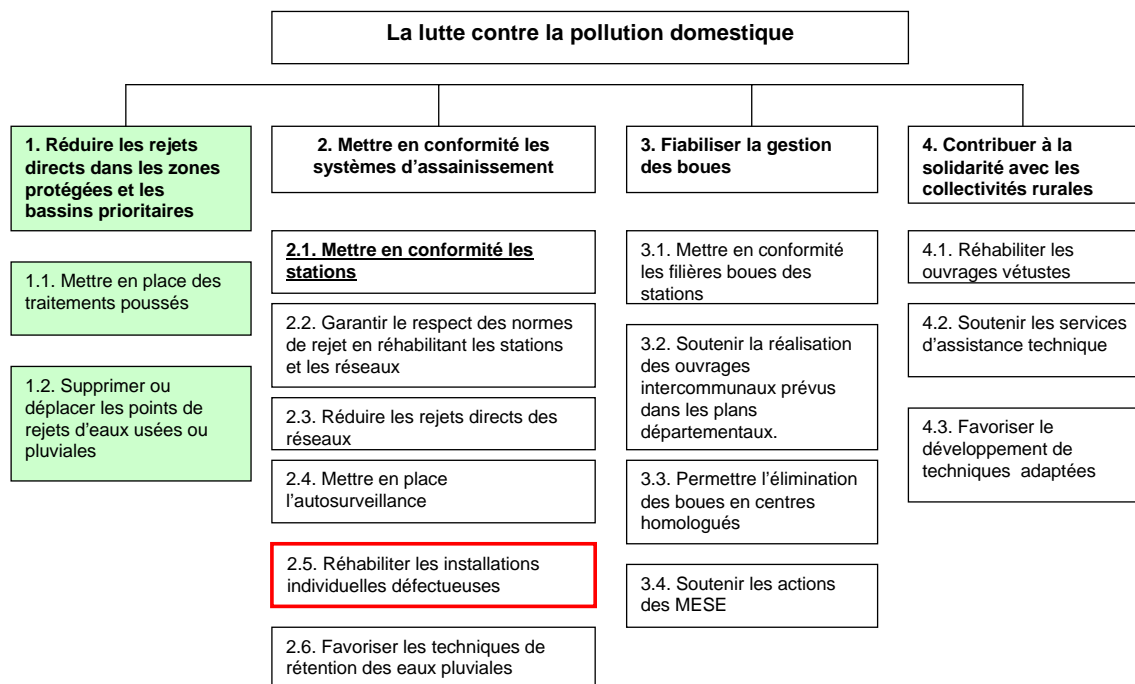
L'ANC et le 9ème programme de l'Agence de l'Eau RM&C

RM&C – jeudi 3 juillet 2008

Les 3 orientations stratégiques du 9ième programme de l'Agence RM&C

- Contribuer à la mise en œuvre des objectifs notamment environnementaux du SDAGE
- Contribuer à la mise en œuvre des directives européennes et des programmes nationaux dans le domaine de l'eau
- Mettre en œuvre la solidarité technique et financière des acteurs du bassin dans le cadre du développement durable

La déclinaison des 3 orientations dans le domaine de la pollution chronique domestique



RES'EAU ASNC – 3 juillet 2008

Les changements par rapport au 8ème programme

Maintien de l'objectif sur le fond :

- favoriser le maintien de l'ANC là où il est pertinent,

mais simplification des modalités :

- identification de la collectivité comme interlocuteur
- abandon des marchés PACTARIM gérés par l'Agence
- changement du financement du diagnostic initial
- plus de souplesse dans le choix des installations prioritaires

RES'EAU ASNC – 3 juillet 2008

Trois domaines d'aide

- L'aide à la réhabilitation d'installations défectueuses
- Le soutien au fonctionnement des SPANC,
- Le soutien aux structures d'assistance technique aux collectivités des Départements (SATAA),

Aide à la réhabilitation : le financement

Animation :	aide forfaitaire de 250 € par installation réhabilitée
Étude à la parcelle :	30% d'un montant maximum de 400 €TTC par installation réhabilitée
Réhabilitation :	30 % d'un montant maximum de 7500 €TTC par installation réhabilitée
Budget estimatif :	
Travaux:	7 M€/an à 20 M€/an
Aide :	24 M€ sur la durée du programme

Aide à la réhabilitation : 2 formules pour le montage

1. La collectivité est « opérateur collectif »

- Elle fait la demande d'aide
- Elle réalise les travaux
- Elle est bénéficiaire des aides

2. La collectivité est mandataire des particuliers

- Le particulier mandate la collectivité
- La collectivité fait la demande d'aide
- La collectivité verse les aides aux bénéficiaires

Dans les deux cas la collectivité peut :

- faire appel à un prestataire type PACTARIM ou BE
- demander une participation financière du particulier

Aide à la réhabilitation : les conditions

Zonage AC/ANC adopté par délibération

Création SPANC

Réalisation diagnostic des installations défectueuses

Date de construction antérieure à 1996

Pièces d'un dossier d'aide

Demande d'aide : demande formelle et délibération,
 nombre propriétaires volontaires,
 montant prévisionnel (CP)
 convention de mandat signé (RMC/coll)

 conclusion schéma d'assainissement,
 délibération zonage,
 synthèse diagnostic par SPANC
 échancier de réalisation

Pièces d'un dossier d'aide

Convention financ. : liste nominative des propriétaires
 montant prévisionnel de travaux
 montant des aides
 copie mandat particuliers à coll

Solde : liste finale propriétaires
 montant réel de travaux
 montant d'aide versé à particulier

Constat après une année

Début timide 2007: 20 opérations
1,7 M€ d'aide (1 M€ trvx, 0.6 M€ étude)

Pour 2008 : 6 M€ d'aide prévues

Régulation : cibler les dispositifs prioritaires ?
limiter l'aide aux zones SDAGE ?
limiter l'aide à une fraction ?
revoir les taux, les assiettes ?

Soutien aux SPANC

Prime pour assainissement non-collectif :

- Critère : nombre et type de contrôles
- Tarif : 9 € contrôle de fonctionnement,
26 € contrôle de conception et implantation,
26 € contrôle de diagnostic existant
- Niveau global : 3 M€/an

Soutien aux SATAA

Missions au sens du décret : 70 % d'aide

- Assistance mise en œuvre des contrôles
- Assistance pour la définition et la programmation d'entretien et réhabilitation

Missions transversales : 70 % d'aide

- Connaître et évaluer (synthèse départementales, ...)
- Animer et coordonner (réseaux, rencontres, ...)

Annexe 3

Présentation powerpoint de la Région Rhône-Alpes

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Juillet 2008

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DE L'EAU ET
DES MILIEUX AQUATIQUES

Délibération de juin 2005

AXES D'INTERVENTION

- Établir une gestion durable et concertée des milieux, conciliant les différents usages de l'eau

Rhône-Alpes Région

Juillet 2008

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Participer à la prévention et la gestion des inondations, en contribuant à favoriser le maintien et la restauration des fonctionnalités du milieu
- Développer l'innovation et l'expérimentation
- Restaurer et protéger la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

RhôneAlpes Région

Juillet 2008

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PRINCIPAUX CRITERES D'ELIGIBILITE

- Procédures contractuelles pluriannuelles:
 - Contrat pré-SAGE
 - Contrat de rivière
 - Contrat d'objectif après un CR ou après approbation d'un SAGE

RhôneAlpes Région

Juillet 2008

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PRINCIPAUX CRITERES D'ELIGIBILITE

- Intervention ponctuelle:
 - innovation, expérimentation
 - Mise en réseau d'acteurs
 - Recherche, développement
 - Information, sensibilisation
 - Grands projets

RhôneAlpes Région

Juillet 2008

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

- La mise en place des SPANC, en soutenant l'emploi créé
- La réhabilitation des ouvrages d'épuration non collectif
- Les investissements collectifs pour l'accueil et le traitement des matières de vidange

RhôneAlpes Région

Juillet 2008

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LES POSTES

CONDITIONS :

- SPANC créé et intercommunal
- création de poste technique à plein temps
- environ 1500 installations existantes/ poste

Rhône-Alpes Région

Juillet 2008

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LES POSTES

AIDES :

- 3 ANS
- TAUX : 40 %, 30 % et 20 %
- dépenses éligibles : salaires, charges et coûts liés aux besoins du poste
- montant plafond de dépenses : 60 000 €

Rhône-Alpes Région

Juillet 2008

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

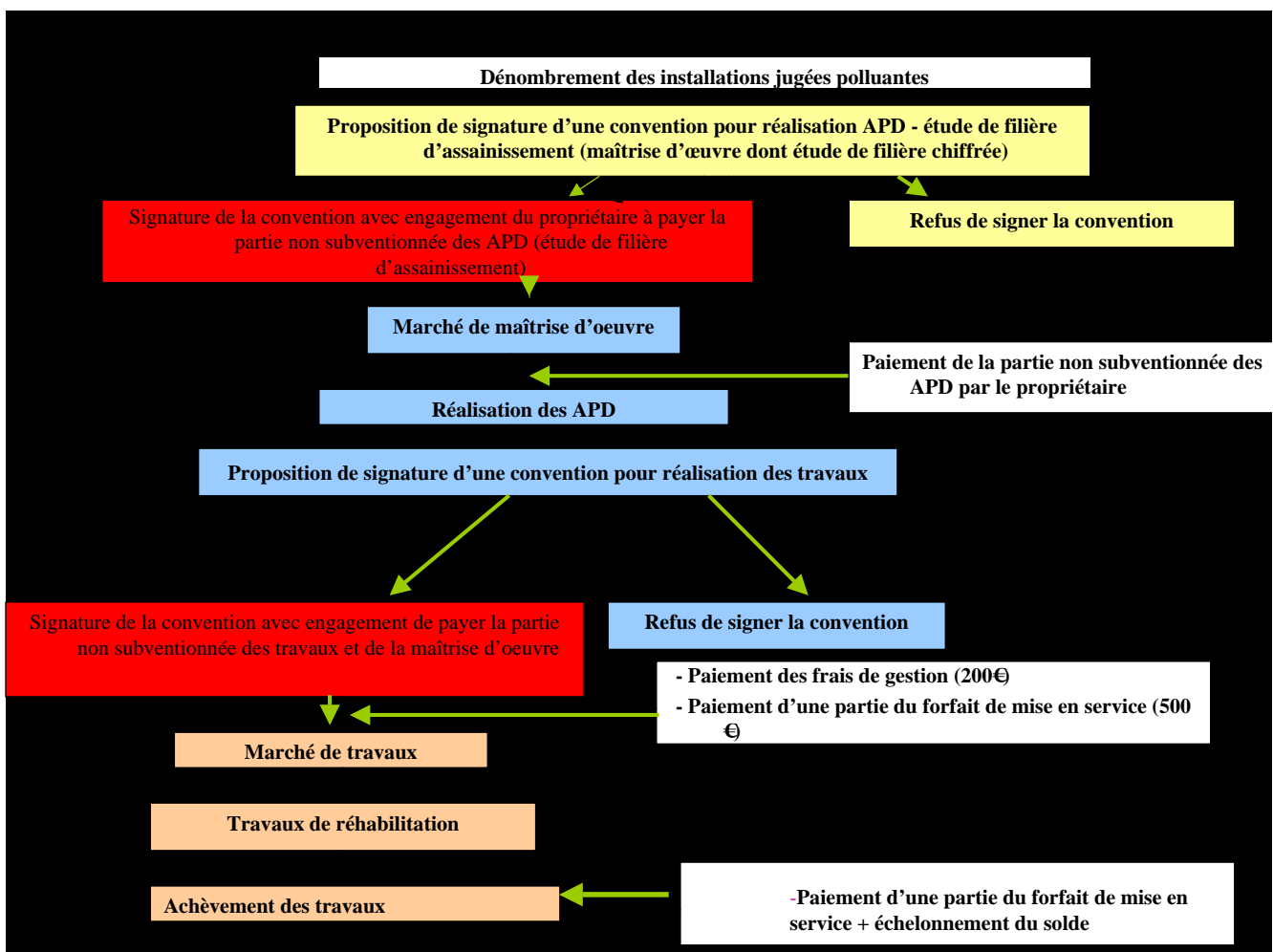
LA REHABILITATION

CONDITIONS :

- Zonage d'assainissement approuvé
- **Maîtrise d'ouvrage publique**
- Avis technique du CR ou SAGE au regard du milieu

Rhône-Alpes Région

Juillet 2008



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LA REHABILITATION

CONDITIONS :

- Opération groupée (secteur cohérent-
exemple: sous-bassin, hameau)
- Étude de sol réalisée (finançable)
- Installation datant d'avant l'arrêté de 96

Rhône-Alpes Région

Juillet 2008

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LA REHABILITATION

AIDES :

- Taux : 20 %
- Coûts plafond :
 - Travaux : 8 500 €
 - Étude de sol et étude filière: 1 500 €

Rhône-Alpes Région

Juillet 2008

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LA REHABILITATION

AIDES :

➤ Dépenses éligibles pour les travaux :

Les dispositifs assurant l'épuration et l'évacuation des effluents, les branchements, les ouvrages de liaison et de transfert, la maîtrise d'œuvre, les travaux de remise en état de la parcelle et les travaux de suppression de l'ancien dispositif.



Juillet 2008

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LES MATIERES DE VIDANGES

CONDITIONS :

- Zonage d'assainissement approuvé
- Maîtrise d'ouvrage publique



Juillet 2008

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LES MATIERES DE VIDANGES

AIDES :

- TAUX : 40 %
- Dépenses éligibles : équipements collectifs nécessaires à l'accueil, au stockage et au traitement des matières de vidange produite par les installations d'assainissement autonome

Rhône-Alpes Région

Juillet 2008

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Rhône-Alpes Région

Juillet 2008